

INSTALLATION DE DÉFLECTEURS EN PLANCHES SUR LE RUISSEAU DES VERGNES A SAINT-HILAIRE-LE-CHATEAU (23)

Le ruisseau des Vergnes traverse des ouvrages qui empêchent la continuité piscicole. Un seuil d'une hauteur totale supérieure à 80 cm et des lames d'eau inférieures à 10 cm en moyenne sur le radier des ponts aval et amont nuisent à la remontée des salmonidés.

Maître d'ouvrage :

Communauté de Communes Thaurion Gartempe

Période de réalisation et durée des travaux :

Période d'étiage (septembre 2011) – environ 4 jours de travaux

Entreprise : SOTEC (87)

Présentation des objectifs précis de l'action réalisée ou des travaux effectués :

- Aménagement relativement rustique pour la construction des pré-bassins et des déflecteurs : planches en chêne
- Rétablir la continuité écologique afin de permettre aux salmonidés de remonter et frayer.
- Redynamiser l'écoulement afin d'augmenter la hauteur d'eau et d'évacuer les sédiments.
- Action complémentaire avec les autres actions menées sur ce cours d'eau (réalisation de passages à gué, abreuvoirs et mise en défens des berges)



Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'exemples du réseau des TMR sur www.cpa-lathus.asso.fr/tmr

Coût total et financements du projet :

Le coût total du projet est de 4479.02 € financé par : l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (1076.40 €), le Conseil Régional (717.60 €), le Conseil Général de la Creuse (179.40 €), le FEDER (897 €).

Descriptif technique et financier des travaux réalisés :

- Aménagement du double seuil, remplacé par une succession de trois bassins. Les platines ont été fixées sur les murs latéraux de l'ouvrage et des bastaings en acacia ont été positionnés.
- Deux séries de trois déflecteurs en acacia fixées avec des U métalliques (une sous chaque pont), ont été posées sur les radiers des ponts pour augmenter la lame d'eau.

Aménagement de deux obstacles sur le ruisseau	3 522 €
Reprise dalot seuil (1m)	956 €

Etat des lieux avant / après :

- Un double seuil en aval du ruisseau des Vergnes était d'une hauteur totale de 80 cm. Les deux radiers en dessous des ponts situés en amont et en aval du ruisseau avaient une lame d'eau trop faible (inférieure à 10 cm en moyenne annuelle). Ces obstacles empêchaient une bonne continuité piscicole et nuisait à la reproduction des salmonidés.

Sur l'obstacle aval, la mise en place d'une succession de trois bassins permet de réduire la hauteur des chutes à moins de 20 cm. Les ouvertures sur chaque bassin forment un courant plus important qui attire les salmonidés souhaitant franchir l'obstacle et permettent de maintenir une lame d'eau concentrée sur ces ouvertures en période d'étiage. Chaque bassin offre une zone de repos avant le franchissement de l'obstacle suivant. 3 déflecteurs en V ont été mis en place sur le radier de pont pour augmenter la lame d'eau en la concentrant dans l'axe du courant.

Sur l'obstacle amont, il n'y avait pas de chute d'eau importante, mais la lame d'eau sur le radier était inférieure à 10 cm, pour cette raison le même type de déflecteurs a été mis en place.

- La mise en place de déflecteurs sur les radiers des deux ponts a permis d'augmenter la lame d'eau à plus de 20 cm en moyenne.

Informations sur les aspects administratifs

Travaux dans le cadre du Contrat territorial Vienne Amont. Dimensionnement peu évident étant donné qu'il y avait peu de données hydrologiques sur ce cours d'eau. L'ONEMA et le service de police de l'eau (DDT23) ont été consultés à ce sujet.

Informations complémentaires sur la prestation

Pas de retour sur le nombre de poissons franchissant l'ouvrage. Vérifier de temps à autre que des embâcles ne sont pas bloqués dans l'aménagement

Documents utilisés qui seraient disponibles sur demande : Cahier des charges

Présentation des impacts observés depuis les travaux :

Impact positif : remontée des truites facilitées, peu d'entretien.

Impact négatif : fonctionne à priori moins bien à l'étiage (les lames d'eau restent assez faibles) et en période de hautes eaux (« bouillon » dans les pré-bassins).

Suivi mis en place : Passage de temps à autres pour vérifier que des embâcles ne sont pas bloquées dans l'aménagement, principalement en période de montaison (octobre/novembre/décembre).

Commentaires :

Aucun suivi piscicole (pêche électrique et autre) n'a été réalisé depuis la fin du chantier. Des renforcements de population de truites Fario ont été effectués, pouvant fausser les résultats des études.

Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : Alex CARRE - environnement@ciate.fr - 05.55.62.56.77

Président lors des travaux : Jacky GUILLON

Communauté de Communes Creuse Thaurion Gartempe - 16, place Lagrange - 23150 AHUN

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'exemples du réseau des TMR sur www.cpa-lathus.asso.fr/tmr